

**COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6****Du 23 septembre 2026 - DELIBERATION N° 7****Modification d'une dénomination de voie
Lotissement Plein Soleil**

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre des travaux de l'éco-lotissement « Plein Soleil » au lieu-dit le Hellen, de nouvelles voiries ont été réalisées et notamment l'extension de la rue Angel Dolci située en deçà des lots de la tranche 1 permettant de relier la rue Angel Dolci préexistante à la rue du Sergent Charles Edward Ballance.



Si cette prolongation de rue apportait une connexion logique dans le plan d'aménagement, elle a malheureusement contribué à créer des difficultés pour l'adressage et la livraison des nouvelles habitations du fait de l'absence de connexion physique possible entre les deux voies (un espace exclusivement piéton les sépare).

Afin de remédier à cette situation, il est donc proposé au Conseil Municipal de renommer la portion de voirie située entre l'espace Angel Dolci et la rue du Sergent Charles Edward Balance, et de retenir le nom de la proposition qui était arrivée en seconde place lors du sondage réalisé auprès de la population pour la nomination des nouvelles voiries de l'éco-lotissement en 2025, à savoir la rue Barr Heol, signifiant Plein Soleil en Breton.

La voie nouvelle commencerait au niveau de la parcelle cadastrée A 2281 jusqu'à la parcelle cadastrée A 2288.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la dénomination « Rue Barr Heol » en remplacement de l'extension de la rue Angel Dolci.

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information à l'ensemble des services et partenaires concernées par l'adressage.

Le secrétaire de séance,



M. Stéphane NESZTLER

Le Maire,



Christine LASTENNET.